

Saguenay, le 19 mai 2026

Aux parents d'élèves des écoles primaires

## **Objet : Prévention des morsures animales**

---

Avec l'arrivée de la période estivale, nous souhaitons vous transmettre quelques informations importantes sur la prévention des morsures animales et les risques liés à la rage.

La rage est une maladie contagieuse et mortelle. Elle est causée par un virus qui attaque le système nerveux des mammifères, y compris les humains. Ce virus se transmet principalement par la salive d'un animal infecté, lors d'une morsure ou d'une griffure.

Comme il n'existe aucun traitement contre la rage, il est essentiel d'adopter des comportements sécuritaires et d'enseigner aux enfants comment interagir avec les animaux domestiques et sauvages.



### **Voici les comportements à privilégier :**

- Garder une distance sécuritaire avec les animaux sauvages ou inconnus ;
- Observer les animaux inconnus sans les toucher, même s'ils semblent gentils ;
- S'approcher d'un animal seulement lorsque son propriétaire est présent ;
- Laisser les animaux tranquilles pendant qu'ils mangent ou dorment ;
- Rester calme en présence d'animaux et éviter les gestes brusques ;
- Prévenir un adulte si un animal errant ou sauvage est aperçu près de l'école ;
- Ne pas toucher un animal mort ou blessé et en informer un adulte.

### **En cas de morsure :**

- Nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes ;
- Contacter rapidement Info-Santé en composant le **811** pour obtenir des directives.

### **Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :**

-  [Attention... Une chauve-souris ! Et si elle avait la rage... - Dépliant – Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux ;](#)
-  [Rage chez l'humain | Gouvernement du Québec.](#)

*Équipe régionale en maladies infectieuses  
Direction de santé publique du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean*